

**Conseiller pédagogique départemental  
Adjoint à l'inspecteur adjoint au directeur académique chargé du 1<sup>er</sup> degré**

**Type d'emploi :** poste ouvert aux professeurs des écoles titulaires du CAFIPEMF

**Lieu d'exercice :** Direction des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

**Date de prise de fonction :** 1<sup>er</sup> septembre 2021

**Conditions de nomination :** nomination à titre définitif (sous réserve de détention du titre requis).

**Conditions de rémunération :** Se référer à la grille relative au régime indemnitaire de conseiller pédagogique

**Organisation du temps de travail :** Totalement déchargé de service d'enseignement. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet d'une programmation équilibrée des différentes activités dont il est chargé. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

**Cadre réglementaire :** Circulaire 2015-114 du 21 juillet 2015.

**Description des missions :**

Le conseiller pédagogique adjoint à l'inspecteur adjoint chargé du 1<sup>er</sup> degré est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie et il exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle de l'inspecteur adjoint. Il est membre de l'équipe des conseillers pédagogiques et son action est à concevoir dans le cadre de la politique départementale. Il apporte une forte contribution par son expertise pédagogique et technique à la conduite des dossiers pédagogiques pilotés par l'adjoint chargé du 1<sup>er</sup> degré.

De part ses missions, il :

- participe aux réunions régulières associant les différents conseillers départementaux.
- seconde l'inspecteur adjoint pour la coordination et l'animation du réseau départemental des formateurs : formations des conseillers pédagogiques, des directeurs (notamment gestion de crise et PSC1), des PEMF, ...
- participe à la coordination de la formation des stagiaires et des étudiants M1 et M2, en liaison avec l'INSPE.
- coordonne avec le référent INSPE le suivi des professeurs stagiaires dans la perspective de titularisation.
- prend une part active à la conception du volet départemental du plan académique de formation.
- participe à la mise en œuvre de certaines actions de formation, dont celles qui s'adressent aux T1, T2 et T3 en relation avec le référent INSPE.
- participe aux réunions régulières départementales et académiques liées aux plans de formation (initiatives INSPE ou DSDEN).
- aide à l'organisation et au déroulement d'examens et de concours auprès de l'inspecteur adjoint.

**Compétences et qualités requises :**

Aptitude au travail en équipe et à son impulsion  
Capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse et de synthèse  
Capacités de distanciation par rapport à la diversité des situations  
Capacité de veille pédagogique, didactique et institutionnelle  
Maîtrise des outils numériques  
Esprit d'initiative  
Qualités requises de discrétion, de confidentialité, de loyauté  
Capacité d'élaboration de documents et de ressources

**Personne à contacter pour des informations sur le poste :** Inspecteur adjoint au directeur académique, chargé du 1<sup>er</sup> degré (04 93 72 64 01) – adresse électronique [iena06@ac-nice.fr](mailto:iena06@ac-nice.fr)

**Procédure de candidature :** candidature à adresser par voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes et simultanément à la DIPE ([ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr)) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.